



“

Moi je suis  
abonné à  
UNSA TPE,  
et vous ?

À partir d'1 € par mois (crédit d'impôt déduit)  
Profitez de réductions exclusives, d'assistance juridique  
et d'une hotline pour répondre à vos questions.

Rejoignez-nous dès maintenant sur [tpe.unsa.org](https://tpe.unsa.org)



# À l'UNSA, nous sommes à l'écoute des salarié-es et leur apportons des solutions... toute l'année !

Salarié-e dans une petite structure, vous portez l'entreprise avec votre employeur-se.

**Pour vous, c'est + de responsabilités.** Et pourtant vous échappez aux avantages des grands groupes comme les comités d'entreprise (CE), ...

À l'UNSA, nous connaissons les particularités des petites entreprises, et agissons au quotidien pour vous offrir des solutions :



**Des solutions individuelles,** pour vous accompagner au plus près de vos besoins, vous protéger efficacement et vous tenir informé-e de vos droits et des évolutions juridiques.



**Des solutions collectives,** pour utiliser le potentiel d'un groupe de 4,6 millions de femmes et d'hommes des TPE à qui la société, la vie locale, et l'économie doivent beaucoup.



*J'ai trouvé ma voie en tant que salarié-e du particulier employeur, une reconversion professionnelle après un métier de vendeuse en prêt-à-porter. Mais j'ai rencontré pas mal de difficultés avec les employeurs par rapport à mes droits. L'UNSA a tout changé et a pu répondre à toutes mes questions. Maintenant je sais qu'il y a une équipe derrière moi et je suis vraiment très contente, merci l'UNSA !*

*Madame Hanane, auxiliaire parentale  
10 ans d'expérience*

# Nos services UNSA TPE



## **Des offres spéciales et des réductions comme un CE**

Les avantages d'un CE, cela ne doit pas être un privilège de grande entreprise. Pour les 4,6 millions de salarié-es TPE, notre service de réductions fonctionne chez des centaines de partenaires, jusqu'à - 70 % !



## **Une réponse aux questions que vous vous posez**

Avec l'accès à notre FAQ, vous pouvez vous renseigner en quelques clics sur la grande majorité des questions que vous vous posez... et aussi celles auxquelles vous n'auriez pas pensé. Le contenu est actualisé régulièrement pour vous renseigner au plus près de la réglementation.



## **Une hotline pour bénéficier de conseils juridiques**

Au téléphone, vous êtes en contact avec des spécialistes qui vous fournissent les renseignements juridiques dont vous avez besoin et vous conseillent sur les démarches.



## **Un accompagnement de proximité**

Si la situation le nécessite, nous pouvons vous accompagner personnellement et dialoguer avec votre employeur pour trouver les bonnes solutions.



## **Une protection juridique en cas de litige**

En cas de difficultés très spécifiques voire de recours devant les prud'hommes suite à un litige avec votre employeur ou avec un tiers, un avocat vous accompagne et ses frais sont pris en charge (soumis à conditions).



Accès à une hotline pour  
**répondre aux questions sur  
vos droits**



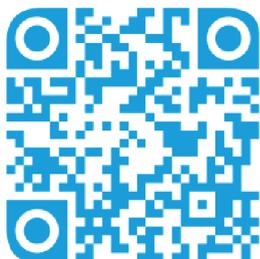
Assistance juridique pour  
**résoudre les litiges avec  
votre employeur**



**Réductions** sur les voyages,  
shopping, séjours... **jusqu'à -70 %**

**Comme 4,2 millions de salarié-es TPE,  
vous pouvez profiter de ces avantages  
à partir de 1 € par mois<sup>(\*)</sup>.**

Découvrez nos offres dès maintenant  
sur **[tpe.unsa.org](https://tpe.unsa.org)**



Flashez ce code pour  
arriver sur notre site !



<sup>(\*)</sup>après défiscalisation de 66 % du montant mensuel (2,5 € par mois)